



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nasser HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, Mme Anaïs DELBURG, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, Mme Julie TESTUD, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. Frédéric VOLE à M. Vianney RASKIN, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, M. Thierry PORTAL à Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Evelyne CHAMBALOUX à M. Nicola D'ASTA, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE

Absents non-représentés :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, Mme Frédérique LAINE

- Conseillers municipaux -

Mme Olfa COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, M. Loïc DEGNY

Secrétaire :

M. Fabrice BULTEAU

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2025-046 Dispositif de réparation pécuniaire des dégradations générées par les rodéos urbains

- Conseil Municipal du 25 septembre 2025 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.121-2 et L.236-1,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.116-1, L.141-1 et R.116-2,

Vu le livre des Procédures Fiscales et notamment son article L.252,

Considérant qu'en marge des atteintes à la tranquillité et sécurité publiques pour lesquelles les forces de police demeurent mobilisées, il ressort que la Ville subit sur les espaces publics dont elle a la responsabilité (voiries, parcs, terrains sportifs, parterres végétalisés, parcs, squares...), des dégâts causés par l'utilisation excessive de ces véhicules à moteur,

Considérant qu'à ce titre, les services techniques de la ville, qui rebouchent (ornières, tranchées), réparent (mobilier urbains, barrières, parcs...), remplacent (revêtements...) et replantent (pelouses, fleurs, végétaux...), supportent annuellement d'importants coûts de remise en état,

Considérant que la Ville de Suresnes subit une aggravation du phénomène des « rodéos urbains » causant des dégradations, celle-ci institue une procédure administrative visant à imputer les frais de remise en état consécutifs aux rodéos,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Yoann LAMARQUE, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 35

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 7

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article 1^{er}. - D'approuver la mise en place d'une procédure administrative permettant de lutter contre les rodéos urbains et les dommages au domaine public qui en résultent.

Article 2. - D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires à la création et la mise en œuvre de cette procédure.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le

représentant de l'État

le 6 octobre 2025

et publié/affiché le 6 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation,

la Responsable de la Gestion des Instances

Catherine MAGDELAINE

#signature#

**Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes**